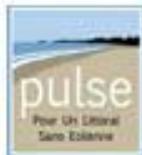


AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes téléchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

===== **GENERALITES** =====



UMIH

UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Paris le 10 janvier 2012

Communiqué de Presse

Eolien off shore : Les professionnels de l'hôtellerie se mobilisent

L'Union des Métiers et des industries de l'Hôtellerie (UMIH), par la voix de son Président National des Saisonniers, Thierry Grégoire, nouvellement nommé comme représentant de l'industrie touristique au Conseil National du Littoral et des Mers apporte son soutien aux actions menées conjointement par la Fédération Environnement Durable (FED) et le collectif "Pour Un Littoral Sans Éoliennes" (PULSE).

L'UMIH dénonce la non concertation et la mise en péril de toute la filière touristique notamment de son million d'emplois que provoquerait le lancement du 1er projet de 5 parcs éoliens offshore.

Ce projet est une véritable "folie collective" mené par un puissant lobby de l'éolien, pour polluer en bétonnant nos littoraux et détruire nos emplois, nos entreprises touristiques.

L'UMIH va sensibiliser l'ensemble des acteurs touristiques pour les mobiliser en dressant un rempart humain contre l'installation de 1.200 éoliennes sur nos mers et mettre fin à cette supercherie environnementale, car d'autres solutions énergétiques alternatives existent.

Pulse rappelle qu'un seul parc représente la surface de Paris et qu'il est composé de plus d'une centaine d'éoliennes géantes de 150 mètres de haut installées le long des côtes dans des sites emblématiques comme la Baie de Somme, en face des falaises d'Étretat, des plages du débarquement, de la Baie de Saint Brieuc ou face à La Baule la plus grande plage d'Europe.

La FED confirme que l'ensemble du programme en mer dépassera 20 milliards d'euros d'investissements pris sur la facture d'électricité des ménages à ajouter aux 40 milliards en cours pour les 15.000 éoliennes terrestres. Le total du programme éolien du Grenelle s'il était maintenu entrainerait mécaniquement une augmentation de 40% du tarif de l'électricité des ménages alors que 3 millions sont déjà en situation énergétique précaire.

Informations complémentaires:

[Article paru aujourd'hui dans la revue lhotellerie-restauration.fr](http://www.lhotellerie-restauration.fr)

Contacts presse :

UMIH

Thierry Grégoire

PULSE (1)

Catherine Boutin

FED (2)

Jean-Louis Butré

Tel : 06.60.60.49.11
thierry.gregoire.umih.opale62@orange.fr

Tel : 06 10 28 71 12
catboutin@hotmail.fr

Tel : 06 80 99 38 08
contact@environnementdurable.net

(1) PULSE : collectif national regroupant pêcheurs, commerçants, élus, associations de défense de l'environnement, du patrimoine et de loisirs (pêche, chasse, randonnée...)

(2) Fédération Environnement Durable

Fédération Nationale regroupant 793 associations de toutes les régions de France

<http://environnementdurable.net>

+++++



<http://www.lhotellerie-restauration.fr/journal/salon-concours-syndicat-association/2012-01/L-Umih-s-associe-au-collectif-Pour-un-littoral-sans-eolienne.htm>

L'Umih s'associe au collectif 'Pour un littoral sans éoliennes'

mardi 10 janvier 2012 07:47

Thierry Grégoire, président national des saisonniers et président de l'Umih Terre et Mer Côte d'Opale, a été mandaté par la rue d'Anjou pour représenter le tourisme au sein du Conseil national de la mer et des littoraux qui doit être mis en place prochainement. C'est à ce titre qu'il entend mener le combat contre les éoliennes en mer.



De g à d : Thierry Grégoire, Catherine Boutin et Jean-Louis Butré.

Le lancement de l'appel d'offres pour l'installation de 600 éoliennes sur cinq sites, dont trois à proximité immédiate du rail de la Manche, la voie maritime la plus passagère au monde, ignore totalement les avertissements des catastrophes écologiques que nous avons vécu s'insurge le collectif Pulse (Pour un littoral sans éoliennes). Dieppe, la Baie de Somme, Etretat, Arromanches, les plages du débarquement, Saint-Brieuc ou encore les plages de la Baule sont aujourd'hui concernés. « Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, les éoliennes en mer n'ont rien d'écologique. Pour qu'elles fonctionnent, on est obligé d'amener de l'électricité, de tirer des câbles. Ce sont des centrales électriques que l'on met en place en créant ces champs. On va détruire la pêche côtière et on va défigurer le littoral » constate **Thierry Grégoire** qui vient d'annoncer le soutien de l'Umih au combat mené par le collectif au sein de la Fédération Environnement Durable (Fed). **Jean-Louis Butré**, président de la Fed confirme l'absurdité du projet. « Ces pilonnes de 150 mètres de haut, qui seront installés à une dizaine de kilomètres des rivages, occuperont une surface maritime équivalente à 5 fois la surface de Paris. La capitale fait 105 m2... Nous allons bétonner le littoral au

profit d'une production qui sera de toute façon très limitée et qui demande effectivement l'aménagement massif de lignes et de transformateurs à haute tension. » L'Umih estime qu'il est urgent que les professionnels s'emparent du dossier. « Ce programme d'implantation est un pur lobby. C'est une arnaque. Nous ne devons pas nous laisser faire. De Dunkerque à Menton, nous devons appeler les restaurateurs et les hôteliers à s'élever contre cette monstruosité qui met en péril le tourisme et la pêche, qui sont, je vous le rappelle, deux activités non délocalisables » ajoute avec véhémence Thierry Grégoire. **Catherine Boutin**, de Pulse, pointe aussi du doigt l'emploi. « On nous dit que cela va en créer, c'est faux. Toutes les éoliennes qui ont été installées ont amenées quelques postes de maintenances. Rien de plus. » En revanche, surenchérit Thierry Grégoire, « **ce sont tous les emplois générés par le tourisme qui risquent d'en prendre un coup. Et ça n'a pas l'air de déranger pas nos politiques qui devraient d'abord faire preuve de bon sens et reprendre les rênes du pays plutôt que de se laisser charmer par des lobbys financiers.** » Pulse a demandé officiellement au gouvernement et à la ministre de l'écologie, **Nathalie Kosciusko Morizet**, l'arrêt immédiat du programme.

+++++



<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20120110trib000676985/les-hoteliers-contre-les-eoliennes-en-mer.html>

EOLIEN - 10/01/2012 | 18:32 - 257 mots

Les hôteliers contre les éoliennes en mer

Alors que l'appel d'offres éolien maritime se clôt demain mercredi, l'industrie hôtelière apporte son soutien aux collectifs opposés à l'installation d'éoliennes en mer.



Copyright Reuters

A la veille de la clôture de l'appel d'offres éolien offshore, la Fédération environnement durable (FED), opposée de longue date à l'implantation d'éoliennes à terre comme en mer et le collectif Pulse ("Pour un littoral sans éoliennes") reçoivent un soutien de poids. L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) dénonce en effet un manque de concertation autour du projet et la mise en danger de toute une filière (et d'un million d'emplois) liée à la mise en service (prévue par l'appel d'offres) de cinq fermes éoliennes en mer. Selon le représentant de l'Umih au sein du Conseil national du littoral et des mers qui doit se mettre en place prochainement, cette "folie collective" aurait pour conséquence de bétonner les littoraux.

Les zones présélectionnées pour l'appel d'offres sont à proximité de Dieppe, la Baie de Somme, Etretat, les plages du débarquement, Saint-Brieuc ou La Baule. Les associations rappellent que chaque parc comptera environ 150 éoliennes sur une surface comparable à celle de Paris et évalue la facture à plus de 20 milliards d'euros (le gouvernement pour sa part évoque 10 milliards pour cette première tranche de l'appel d'offres), à ajouter aux "40 milliards en cours pour l'éolien terrestre", et annonce une augmentation de la facture d'électricité de 40% en cas d'application du programme éolien prévu par le Grenelle de l'environnement. Pulse a officiellement demandé à la ministre de l'écologie l'arrêt immédiat du programme.

La virulence de cette opposition et les arguments invoqués ne sont pas sans rappeler le débat qui oppose les pro et les anti-nucléaire !

Dominique Pialot - 10/01/2012, 18:32 |

+++++

Europe 1

<http://www.europe1.fr/Politique/NKM-10-000-emplois-dans-l-eolien-E1-897455/>

NKM : "10.000 emplois" dans l'éolien (E1)

Par [Europe1.fr](#)

Publié le 10 janvier 2012 à 08h41 Mis à jour le 10 janvier 2012 à 09h02

"L'éolien en mer, ça commence. Il y a cinq sites sur lesquels nous avons fait un appel d'offres. Nous attendons 10.000 emplois. C'est un projet du Grenelle de l'environnement. A la fois pour créer une capacité en France et aussi, derrière, pour créer une filière à l'exportation", a déclaré la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, mardi matin sur Europe 1, avant d'ajouter : "les premiers travaux commenceront en 2015".

pour voir la VIDEO, ouvrez le lien

+++++

enviro.2B

<http://www.enviro2b.com/2012/01/10/eolien-nkm-annonce-la-creation-de-10-000-emplois/>

EOLIEN – NKM annonce la création de 10.000 emplois



Publié par [Rédaction](#) le 10/01/12 dans la catégorie [Fil Info](#). Surveiller les réactions [RSS 2.0](#).

© Enviro2B - Tous droits réservés

Invitée ce matin de Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1, Nathalie Kosciusko-Morizet a annoncé 10.000 emplois à venir dans le secteur de l'éolien en mer. "L'écologie, c'est aussi de l'emploi industriel"!

"L'éolien en mer, ça commence. Il y a cinq sites sur lesquels nous avons fait un appel d'offres. Nous attendons 10.000 emplois. C'est un projet du Grenelle de l'environnement. A la fois pour créer une capacité en France et aussi, derrière, pour créer une filière à l'exportation" expliquait ce matin la ministre de l'Ecologie au micro de Jean-Pierre Elkabbach.

"L'écologie, c'est aussi de l'emploi industriel" s'exclamait Nathalie Kosciusko-Morizet avant d'annoncer que les premiers travaux commenceront en 2015.

+++++

Arnaud Gossement

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2012/01/06/urbanisme-nucleaire-icpe-avalanche-de-textes-au-journal-offi.html>

Urbanisme, nucléaire, ICPE, déchets...avalanche de textes au journal officiel

Posté par , le 06 janvier 2012. Publié dans [Droit de l'environnement](#), [Droit de l'urbanisme](#),



Depuis quelques semaines, c'est une véritable avalanche de textes relatifs au droit de l'environnement qui s'abat sur le journal officiel. Je n'ai pas le temps nécessaire ce jour pour commenter ces textes ici mais je souhaitais à tout le moins vous en signaler la publication.

Voici les textes publiés ce matin au JO par le Ministère de l'écologie.

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres Ier et V du code de l'environnement](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025104836&dateTexte=&categorieLien=id>

[Ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres Ier et V du code de l'environnement](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025104850&dateTexte=&categorieLien=id>

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2012-7 du 5 janvier 2012 portant transposition du chapitre II de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles \(prévention et réduction intégrées de la pollution\)](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025104949&dateTexte=&categorieLien=id>

[Ordonnance n° 2012-7 du 5 janvier 2012 portant transposition du chapitre II de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles \(prévention et réduction intégrées de la pollution\)](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025104955&dateTexte=&categorieLien=id>

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2012-8 du 5 janvier 2012 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des pollutions et des risques](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025104973&dateTexte=&categorieLien=id>

[Ordonnance n° 2012-8 du 5 janvier 2012 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la prévention des pollutions et des risques](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025104985&dateTexte=&categorieLien=id>

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105013&dateTexte=&categorieLien=id>

[Ordonnance n° 2012-9 du 5 janvier 2012 relative aux réserves naturelles](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105031&dateTexte=&categorieLien=id>

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2012-10 du 5 janvier 2012 relative à la protection des animaux d'espèces non domestiques non tenus en captivité utilisés à des fins scientifiques](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105059&dateTexte=&categorieLien=id>

[Ordonnance n° 2012-10 du 5 janvier 2012 relative à la protection des animaux d'espèces non domestiques non tenus en captivité utilisés à des fins scientifiques](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105064&dateTexte=&categorieLien=id>

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105072&dateTexte=&categorieLien=id>

[Ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105083&dateTexte=&categorieLien=id>

[Décret n° 2012-13 du 4 janvier 2012 relatif à la prévention et à la gestion des déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105252&dateTexte=&categorieLien=id>

[Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105291&dateTexte=&categorieLien=id>

[Arrêté du 20 décembre 2011 relatif à la publication du Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105327&dateTexte=&categorieLien=id>

[Arrêté du 31 décembre 2011 relatif aux travaux dans les cœurs de parcs nationaux](#)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025105392&dateTexte=&categorieLien=id>

++++
Arnaud Gossement

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2012/01/10/principe-de-precaution-dominique-bourg-prend-a-son-tour-posi.html>

Principe de précaution : Dominique Bourg prend à son tour position sur la résolution Gest-Tourtellier

Posté par , le 10 janvier 2012. Publié dans [Droit de l'environnement](#),



J'ai récemment pris position, [ici et auprès de l'agence de presse AEDD](#), contre la proposition de résolution de MM les députés Gest et Tourtellier qui tend à encadrer l'application du principe de précaution. Dominique Bourg, philosophe et membre du Comité de veille écologique de Nicolas Hulot prend à son tour position contre un texte qu'il juge "inutile" (merci à AEDD pour la reproduction de l'interview).

AEDD : Pour Dominique Bourg, la résolution Gest-Tourtellier n'émane pas du « lobby anti-principe de précaution »

« Il est juste de dire qu'il y a un lobby anti-principe de précaution [...] mais je ne le vois pas dans la résolution Gest-Tourtellier », déclare à AEDD Dominique Bourg, philosophe à l'université de Lausanne et membre du comité de veille écologique de la FNH (Fondation pour la nature et l'homme), jeudi 22 décembre 2011, en réaction à la publication fin novembre d'une proposition de résolution par les députés Alain Gest (UMP, Somme) et Philippe Tourtellier (PS, Ille-et-Vilaine) visant à encadrer le principe de précaution. Ce texte, qui doit être examiné en séance publique par l'Assemblée nationale le 1er février prochain, est soutenu par Bernard Accoyer, président (UMP) de la Chambre basse qui veut ainsi éviter une « hémorragie » des « cerveaux scientifiques » français (L'AEDD n°12239). Dominique Bourg, qui a été membre entre 2002 et 2003 de la commission Coppens chargée de préparer la charte de l'environnement, laquelle donne une valeur constitutionnelle au principe de précaution, revient pour AEDD sur les difficultés de mise en oeuvre de ce principe juridique.

AEDD : Arnaud Gossement, avocat et ancien porte-parole de FNE (France nature environnement) estime que la proposition de résolution Gest-Tourtellier « revient à ensevelir le principe de précaution sous une montagne de conditions préalables » et qu'il s'agit d'une « nouvelle stratégie du lobby anti-principe de précaution qui n'a pas réussi à le sortir de la charte de l'environnement » (L'AEDD n°12068). Qu'en pensez-vous ?

Dominique Bourg : Je ne comprends pas du tout la réaction d'Arnaud Gossement. Le rapport Gest-Tourtellier ne va absolument pas à l'encontre du principe de précaution. Le concept est souvent mal compris. Ce n'est pas le cas ici. L'exposé des motifs de la résolution est assez juste. Et la résolution ne renvoie pas tout à une analyse coûts-bénéfices puisqu'elle est préconisée « lorsque cela est approprié et réalisable, sans préjudice d'autres méthodes d'analyse non économiques, notamment d'ordre social ou éthique, tout particulièrement pour ce qui touche à la protection de la santé ».

AEDD : À quoi servira ce texte ?

Dominique Bourg : Je ne suis pas encore sûr qu'il soit très utile. Cela dépendra de sa mise en oeuvre. Son objectif est de mieux cadrer le principe de précaution, étant donné les dérives d'interprétation constatées depuis plusieurs années.

AEDD : Ces dérives étaient-elles prévisibles lorsque la charte de l'environnement a été adoptée ?

Dominique Bourg : Oui, elles étaient déjà présentes. Certains pensaient, et pensent encore, que le principe de précaution vise à atteindre le risque zéro. Cela n'a rien à voir ! On confond ce principe avec une méthode de gestion de tous les risques. Mais le principe de précaution ne sert à gérer que les risques extrêmement rares. Et les mesures prises doivent être provisoires et proportionnées, et donc limitées. L'éradication exigerait au contraire des moyens infinis.

AEDD : Quand s'applique-t-il ?

Dominique Bourg : Il faut des conditions très particulières : une incertitude scientifique, une irréversibilité grave et une nécessité d'agir rapidement.

L'incertitude scientifique est très variable : elle peut être relative, c'est-à-dire résolue par un surcroît de connaissance ; ou radicale, c'est-à-dire que l'on ne connaît même pas les scénarios possibles, et sans espoir de pouvoir épuiser notre ignorance. Dans le cas des changements climatiques, il y a une part d'incertitude radicale, dans le sens où l'on ne peut pas prévoir toutes leurs conséquences.

AEDD : Le principe de précaution a été récemment évoqué pour les gaz de schiste, pour le volcan islandais qui a tenu les avions au sol pendant plusieurs jours, le H5N1, etc., à chaque fois à tort. Y a-t-il des exemples où le principe de précaution s'applique ?

Dominique Bourg : Oui, celui de la vache folle. Il y avait une vraie incertitude scientifique, puisqu'on ne savait pas à l'époque qu'une protéine (le prion) pouvait être infectieuse ; en outre, nous ne connaissions alors pas exactement la manière dont cette maladie pouvait se diffuser à partir des produits tirés des animaux infectés, ni le décompte mortel final. Si on n'avait pas agi préventivement, l'impuissance aurait été totale face à la diffusion d'une maladie incurable, identifiable qu'une fois déclarée. Rien à voir avec les prothèses mammaires PIP, simple cas de prévention sans ignorance scientifique.

On peut également citer l'exemple de la surmortalité des abeilles et l'utilisation des pesticides comme le Régent. C'est en effet la première fois qu'on met en évidence la dangerosité d'un cocktail de molécules et de virus.

Avant que le principe de précaution n'apparaisse, il y a eu l'épisode des pluies acides au début des années quatre-vingts pour lequel il aurait pu s'appliquer. C'est seulement cinq ou six ans après qu'on a appris quelque chose de nouveau scientifiquement, à savoir que le dépérissement forestier était causé en grande partie par le stress hydrique subi par les forêts lors de la sécheresse de 1976.

Attention, l'incertitude doit être scientifique, et non technique : si les autorités publiques ont un problème avec la dangerosité des huîtres d'une baie donnée, et qu'une méthodologie conclut à un danger, tandis qu'une autre conclut le contraire, le principe de précaution ne s'applique pas. Que telle méthodologie soit en l'occurrence plus pertinente ne nous apprend rien de nouveau sur les huîtres. C'est un problème classique de prévention.

AEDD : Dans une tribune parue dans « Les Échos », le président de l'Assemblée nationale Bernard Accoyer (UMP) et la secrétaire perpétuelle de l'Académie des sciences Catherine Bréchnac ont défendu la résolution, qui doit permettre « d'éviter qu'une interprétation trop extensive de ce principe ne bride la possibilité de sauts technologiques, et donc le progrès technique, et ne conduise progressivement à une hémorragie de nos savoir-faire et de nos 'cerveaux' scientifiques » (L'AEDD n°12239). Le principe de précaution pourrait être, selon eux, « un frein au progrès ». Comment réagissez-vous à ces propos ?

Dominique Bourg : Ce type d'article manifeste l'indigence intellectuelle de nombre de nos politiques. Ils ne s'assignent d'autre mission que de courir derrière un progrès technologique présumé bénéfique. Aujourd'hui, on sait que tout progrès technique n'est pas nécessairement un progrès pour l'homme. On le sait même depuis l'invention du gaz moutarde ! Il suffit de considérer les difficultés suscitées par la technicisation accrue de la médecine et ses conséquences en termes de coûts pour la collectivité et d'inégalités quant à l'accès aux soins.

AEDD : Arnaud Gossement évoque un « lobby anti-principe de précaution » qui, à travers cette résolution, refait son apparition. Êtes-vous d'accord avec lui?

Dominique Bourg : Il est juste de dire qu'il y a un lobby anti-principe de précaution. Je le connais, j'y ai été confronté lors de l'adoption de la charte de l'environnement. Mais je ne le vois pas dans la résolution Gest-Tourtelier. Pour les libéraux, le principe de précaution apparaît comme une régulation, et donc un frein. Que cette attitude soit absurde, voire criminelle, n'empêche toutefois pas qu'il y a un problème de compréhension chez les politiques, le grand public, certains journalistes et certains juges. Mettre sur pied une procédure pour éviter un mauvais usage du principe ne va pas à son encontre.

AEDD : Comment expliquez-vous que le principe de précaution soit aussi peu compris?

Dominique Bourg : Le mot « précaution » a plusieurs sens en français. On confond précaution avec « attitude précautionneuse ». En allemand, c'est pire puisque « Vorsorge » signifie à la fois précaution et prévention.

+++++

Arnaud Gossement

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2012/01/10/eolien-quelle-autorite-de-la-chose-jugee-pour-un-jugement-d.html>

Eolien : quelle autorité de la chose jugée pour un jugement d'annulation d'un refus de permis de construire ?

Posté par , le 10 janvier 2012. Publié dans [Droit des installations classées](#), [Droit de l'urbanisme](#),



L'autorité de la chose jugée qui s'attache au jugement par lequel un tribunal administratif a annulé un refus de permis de construire éolien s'oppose à ce que, ultérieurement, un recours tende à l'annulation du permis finalement délivré pour le même motif que le refus initial. Sauf lorsque le nouveau permis procède d'une demande différente de celle qui avait suscité le refus illégal.

Le contentieux du permis de construire des éoliennes, par sa densité liée au nombre des recours, a au moins ceci d'intéressant qu'il contribue fortement au progrès du droit de l'urbanisme. Le Conseil d'Etat, par arrêt du 30 décembre 2011 vient d'apporter des précisions intéressantes à l'application de la théorie de l'autorité de la chose jugée.

Les acteurs de la filière éolienne le savent bien : même lorsqu'un refus - tacite ou explicite - de permis de construire a été annulé par le Juge administratif de manière définitive : l'administration réitère parfois son refus, en en modifiant simplement le motif. Un nouveau contentieux s'engage alors.

Une variante existe : dans certains cas, lorsque le refus de permis de construire est annulé, l'administration délivre le permis de construire mais ce dernier est immédiatement attaqué par les opposants.

C'est ce qui s'est produit dans cette affaire dont a eu à connaître le Conseil d'Etat. La question de droit était alors de savoir si le recours des opposants pouvait se fonder sur le même motif retenu par l'administration pour refuser initialement - et de manière illégale - le permis.

Le Conseil d'Etat rappelle que le moyen d'annulation, fondé sur le même motif que le refus illégal ne peut être écarté comme étant contraire à l'autorité de la chose jugée par le Juge administratif que dans l'hypothèse où le motif est, dans les deux cas, identique.

Tel n'était pas le cas en l'espèce, la première demande de permis (refusé) étant sensiblement différente de la seconde demande de permis (accordé mais entrepris).

A contrario, les porteurs de projet doivent toujours se prévaloir, à la suite d'un refus de permis de construire définitivement annulé, de l'autorité de la chose jugée, lorsque la confirmation de leur demande de permis de construire porte sur un projet identique.

Conseil d'État

N° 331822

Inédit au recueil Lebon

6ème et 1ère sous-sections réunies

(...)

lecture du vendredi 30 décembre 2011

(...) Sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens du pourvoi ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier soumis aux juges du fond que par un jugement du 25 novembre 2004, devenu définitif, le tribunal administratif de Rennes a annulé, sur la demande de la société P et T Technologie, une décision de refus opposée le 22 janvier 2004 à la demande de permis de construire qu'elle avait formée pour la construction de trois éoliennes et de deux locaux techniques au lieudit Kergleuziou, sur le territoire de la commune de Melgven, au motif que le préfet du Finistère avait commis une erreur d'appréciation au regard des dispositions de l'article R. 111-21 du code de l'urbanisme ; que par un arrêté du 24 novembre 2005, le préfet a délivré à la société P et T Technologie le permis de construire qu'elle avait sollicité ; que le 9 novembre 2007, il a accordé à la société un permis de construire modificatif ; que par un jugement du 11 septembre 2008, confirmé par la cour administrative d'appel de Nantes par l'arrêt attaqué du 23 juin 2009, le tribunal administratif de Rennes a rejeté les demandes présentées par l'association cadre de vie et environnement et autres et par la commune de Rosporden, tendant à l'annulation de ces permis ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier soumis aux juges du fond, en particulier de la demande de permis de construire modificatif déposée par la société P et T Technologie le 17 octobre 2007, que le permis de construire qui lui avait été délivré portait, pour l'une des éoliennes, sur un projet d'une puissance plus importante que celle en cause dans la demande ayant fait l'objet de la décision de refus du 22 janvier 2004 et dont l'impact visuel n'était, pour cette raison, pas identique à celui du projet initial ; que, par suite, alors même que lui était soumis, à l'appui des conclusions dont elle était saisie en appel, un moyen tiré de la méconnaissance des dispositions de l'article R. 111-21 du code de l'urbanisme, relatives à la prise en compte de l'impact du projet pour lequel le permis est demandé sur son environnement, identique à celui sur lequel le tribunal administratif de Rennes s'était précédemment fondé pour annuler le refus de permis de construire opposé le 22 janvier 2004 à cette société, la cour administrative d'appel ne pouvait, sans entacher son arrêt d'erreur de droit, juger que l'autorité absolue de la chose jugée par le jugement du 25 novembre 2004, devenu définitif, faisait obstacle à ce que le moyen en question fût invoqué devant elle pour contester la légalité du permis de construire délivré le 24 novembre 2005 et du permis modificatif du 9 novembre 2007, portant sur des projets différents ; que, dès lors, M. C et autres sont fondés à demander l'annulation de l'arrêt attaqué ;

Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à la charge de l'Etat et de la société P et T Technologie le versement, chacun, à M. C et autres d'une somme globale de 1400 euros au titre des frais exposés par eux et non compris dans les dépens ; que les dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative font obstacle à ce que soit mis à la charge de M. C et autres, qui ne sont pas, dans la présente instance, la partie perdante, le versement de la somme que réclame au même titre la société P et T Technologie ;

D E C I D E :

Article 1er : L'arrêt du 23 juin 2009 de la cour administrative d'appel de Nantes est annulé.

Article 2 : L'affaire est renvoyée devant la cour administrative d'appel de Nantes.

Article 3 : La société P et T Technologie et l'Etat verseront chacun une somme de 1 400 euros à M. C, à M. et Mme F, à M. C, à M. et Mme A, à M. et Mme D, à Mme B et à M. et Mme E.

Article 4: La présente décision sera notifiée à M. Albert C, premier requérant dénommé, à la société P et T Technologie et à la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Les autres requérants seront informés de la présente décision par la SCP Bore et Salve de Bruneton, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, qui les représente devant le Conseil d'Etat.

+++++

Arnaud Gossement

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2012/01/10/urbanisme-ordonnance-du-5-janvier-2012-de-clarification-et-s.html>

Urbanisme : ordonnance du 5 janvier 2012 de clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme.

voir les détails en ouvrant le lien

+++++



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au Développement durable

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/1942/966/chiffres-cles-climat-france-monde-edition-2012.html>

OBSERVATION ET STATISTIQUES



Chiffres clés du climat : France et monde - Édition 2012

Repères - janvier 2012

> **Chiffres clés du climat**

Synthèse sur le climat en France et dans le monde, disponible en français et en anglais.

Prendre connaissance du [sommaire](#)

- [Télécharger l'édition française](#)
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Reperes/2012/Climat_ed_2012/REPERES%20Chiffres%20cl%C3%A9s%20climat%20ed%202012_FR-BD.pdf

+++++



Collectif Allier Citoyen

Collectif apolitique des associations environnementales du département de l'Allier (03)

4 nouvelles certitudes sur les éoliennes par Ludovic

Bonjour à tous,

Commençons l'année 2012 par des actes plutôt que par des vœux ...

« Ainsi, nous ne vivons jamais, nous espérons de vivre; et, nous disposant toujours à être heureux, il est inévitable que nous ne le soyons jamais. »

- Blaise Pascal

4 nouvelles certitudes sur les éoliennes à diffuser largement

- 1) **Le chiffre de « production moyenne » de 22 % annoncé par le syndicat professionnel Syndicat des Energies Renouvelables (SER) est erroné et trompeur**, alors qu'il semble déjà très faible. (une centrale électrique assure 98%).
- 2) A partir des rapports de **KPMG** et du **John Muir Trust** fournis au Premier Ministre Britannique, qui ont motivé « **l'appel des 5000** » en décembre, et à présent avec **l'analyse 1/4h par 1/4h depuis plusieurs années sur l'ensemble du parc allemand d'éoliennes** qui fait cinq fois le parc français, **on sait désormais avec certitude que la totalité du parc éolien français ne peut pas dépasser au mieux 10%** de sa puissance pendant la moitié de l'année.
- 3) En termes statistiques pour les forts en maths, ceci veut simplement dire que **la médiane du parc éolien est de 10% alors que sa moyenne annoncée est de 22%**. Ceci signifie donc également que la production est faible et fortement déséquilibrée. Dans les régions intérieures, ce chiffre est sans doute encore plus bas ... On parle souvent de 7 %.
- 4) Ceci veut dire que chaque fois qu'on annonce une puissance installée ou un nombre de foyers desservis en électricité, **seulement 10% maximum de ce chiffre seront atteints 6 mois sur 12 ...** et donc le maximum le restant de l'année ne sera jamais supérieur à 30% de la puissance ou des foyers théoriquement desservis ...

CONCLUSION

Pour ceux qui ont du mal avec les mesures, rappelons qu'1 MW= 1000 kW et que le branchement maximum du compteur d'un logement est entre 6 et 12 kW la plupart du temps (voir sur votre disjoncteur et facture).

Lorsqu'on annonce une opération de 8 éoliennes de 2 MW, cette opération ne fournira au mieux que 1.6 MW la moitié de l'année et à peine 5 MW le restant de l'année, tout cela pour un tarif facturé au double, ce qui est monstrueux et totalement anti économique.

En termes de foyers desservis, ceci veut dire qu'**une éolienne de 2 MW et 140 m de haut est incapable de desservir à peine plus de 20 à 30 maisons pendant la moitié de l'année**, pour un coût unitaire facturé de 2 millions € !

Sur les 6 mois restants de l'année, **à peine 80 à 100 logements seront desservis, (pas tous les jours), et parmi ces 100 logements, seuls 15 seront à peu près assurés d'avoir du courant 80 % du temps ...** et peut-être au moment où ils ne seront pas à leur domicile.

On dépense et **défiscalise 2 millions € pour fournir à double tarif de l'électricité à 60 personnes et sans certitude** pour les centaines d'autres ... en demandant au contribuable et à EDF de payer tout le reste, **en gagnant un rendement de 10% minimum sans risque, et sans dédommager la collectivité de tous les dégâts causés** (milliers de tonnes de béton dans le sol, paysage, bruit, perturbations réseau etc ...).

Qu'il soit rendu hommage au travail de **Jean-Paul Rabelliau**, vice-président de **l'Adermob**, qui a procédé à l'analyse de l'ensemble des auditions pour trouver ce passage, ce qui représente un travail considérable.

Le Sénat a procédé à l'audition à propos des voies de recherche sur **les énergies renouvelables** le 6 décembre 2011 dernier. Il convient de souligner que désormais le **Commissariat Energie Atomique (CEA)** a changé de nom et investit plus sur les énergies renouvelables que sur le nucléaire, ce qui fera taire les contradicteurs de mauvaise foi ou certains écologistes qui souvent méconnaissent leurs dossiers, comme par exemple le **Vice-Président de la région Auvergne**, qui sait à peine ce qu'est une éolienne.

Vous pourrez trouver ci-dessous le passage en question de l'intervention au Sénat et [de la source ici](#)

Ce passage confirme ce que nous avons déjà pressenti de façon moins précise à partir de l'analyse détaillée de l'expérience allemande depuis plusieurs années. **Il confirme aussi qu'il existe des voies bien plus prometteuses d'énergies renouvelables en train d'être développées** (piles à combustibles, stockage, extraction biomasse), alors que les ressources de plus en plus rares vont **bêtement spéculer sur la défiscalisation des éoliennes**.

Sympathies à tous,

Ludovic GRANGEON
Président Adermob

+++++



<http://www.usinenouvelle.com/article/eolien-offshore-naissance-d-une-filiere-tricolore.N166204>

Éolien offshore : naissance d'une filière tricolore

Le 10 janvier 2012 par Ludovic Dupin

► [Eolien](#)



© D.R.

Trois consortiums sont candidats à la construction de 3000 MW d'éoliennes sur les côtes françaises. Un projet qui représente la mobilisation de dizaines d'acteurs industriels, 10 milliards d'euros d'investissements d'ici 2020 et la création de 3 000 emplois.

Ce mercredi 11 janvier, au matin, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) va devoir faire un peu de place dans ses bureaux pour accueillir les dossiers des trois consortiums candidats au premier appel d'offres éolien offshore. Trois documents de 4 000 pages... **"25 kg de papier pour chacun"**, s'amuse un proche du dossier.

Publiées en juillet 2011, les conditions de l'appel d'offres consistent, pur cette première phase, à installer 3 000 MW d'éoliennes offshore sous la forme de 500 à 600 machines. Elles seront érigées sur cinq sites le long des côtes nord-ouest françaises : au large du Tréport (Seine-Maritime), de Fécamp (Seine-Maritime), Courseulles-sur-Mer (Calvados), Saint Briec (Côtes d'Armor) et Saint Nazaire (Loire-Atlantique). L'investissement total s'élèvera à 10 milliards d'euros et devrait assurer la création de 3 000 emplois.

Trois consortiums ont remis une offre. Le premier regroupe GDF Suez, E.on et Vinci et utilisera des éoliennes Areva et Siemens. Le deuxième compte EDF, Dong Energy, WPD offshore et a misé sur des éoliennes 6 MW d'Alstom. Le troisième est formé par l'espagnol Iberdrola et le Franco-britanniques Eole-Res et fera appel à des éoliennes Areva.

UN DEUXIÈME APPEL D'OFFRES POUR DE NOUVEAUX SITES

Les dossiers des différents concurrents seront notés selon trois critères : 40 % sur le projet industriel, 40 % sur le prix de rachat du kWh, 20 % pour l'écologie et la protection des écosystèmes. Concernant le premier point, Areva se propose de construire une usine au Havre, tandis qu'Alstom imagine deux sites industriels à Saint-Nazaire et Cherbourg. Toutefois, les deux industriels considèrent que cet investissement ne sera possible qu'à la condition que leur consortium soit présent sur au moins deux des cinq sites.

Les lauréats seront connus en avril, un peu avant l'élection présidentielle. À cette même date sera lancé le deuxième appel d'offres pour 3 000 MW supplémentaires sur des nouveaux sites. Pour le premier appel d'offres, la faisabilité des projets de chaque lauréat sera confirmée par les pouvoirs publics en octobre 2014, la construction des premiers parcs débutera en 2016 et leur mise en service en 2020. Un calendrier très serré à en croire les membres des consortiums.

+++++

ANGLETERRE

<http://www.civitas.org.uk/press/prleaelectricityprices.htm>

Media Information:
EMBARGO: 00.01 hrs, Monday 9 January 2012

Wind-power: inordinately expensive and ineffective at cutting CO2 emissions

Energy experts warn that unwarranted support for wind-power is hindering genuinely cleaner energy

The focus on wind-power, driven by the renewables targets, is preventing Britain from effectively reducing CO2 emissions, while crippling energy users with additional costs, according to a new Civitas report. The report finds that wind-power is unreliable and requires back-up power stations to be available in order to maintain a consistent electricity supply to households and businesses. This means that energy users pay twice: once for the window-dressing of renewables, and again for the fossil fuels that the energy sector continues to rely on. Contrary to the implied message of the Government's approach, the analysis shows that wind-power is not a low-cost way of reducing emissions.

Electricity Costs: the folly of wind-power, by economist Ruth Lea, uses Government-commissioned estimates of the costs of electricity generation in the UK to calculate the most cost-effective technologies. When all costs are included, gas-fired power is the most cost-efficient method of generating electricity in the short-term, while nuclear power stations become the most cost-efficient in the medium-term.

All that wind takes a lot of gas

Wind-power is acknowledged to cost more than traditional fossil fuel power stations. But estimates from Government-commissioned reports suggest that, when the cost of CO2 emissions is included, onshore wind-power becomes one of the more cost-effective means of generating electricity. Offshore wind does not however. [See p. 12 - p. 23]

Unfortunately, these estimates fail to factor in all the costs of wind-power. These costs are due to the fact that energy output from wind is unpredictable and rarely occurs in areas of most demand:

... wind-power is unreliable and requires conventional back-up generating capacity when wind speeds are, for example, very low or rapidly varying... [p. 14]

This means that wind farms need to be supported by conventional capacity including gas-fired power stations that can be switched on whenever the available wind fails to match demand for electricity. Lea cites research by Colin Gibson, former Power Network Director at the National Grid Group, who has produced some of the most comprehensive

estimates for these 'add-on costs'.

When these add-on costs are included, the resultant levelised generating costs (£ per megawatt hour) for the main electricity generating technologies are, for medium-term projects:

- Nuclear pressurised water reactors (PWR): £67.8 per MWh.
- Gas-fired combined-cycle gas turbines (CCGT): £96.5 per MWh.
- Gas CCGT with carbon capture and storage (CCS): £102.6 per MWh.
- Coal (ASC) with CCS: £111.9 per MWh.
- Advanced supercritical (ASC) coal-fired power plants: £133.2 per MWh.
- Onshore wind: £146.3 per MWh (including 'add-on costs' of £60 per MWh).
- Offshore wind: £179.4 per MWh (including 'add-on costs' of £67 per MWh).

(Note: one megawatt hour can run approximately 1000 desktop computers for 8 hours)

The most cost-effective technologies are nuclear and gas-fired. Onshore, and especially offshore, wind technologies are inordinately expensive.

Pumping out more CO₂

Besides the prohibitive costs, the report shows that wind-power, backed by conventional gas-fired generation, can emit more CO₂ than the most efficient gas turbines running alone:

In a comprehensive quantitative analysis of CO₂ emissions and wind-power, Dutch physicist C. le Pair has recently shown that deploying wind turbines on "normal windy days" in the Netherlands actually increased fuel (gas) consumption, rather than saving it, when compared to electricity generation with modern high-efficiency gas turbines. Ironically and paradoxically the use of wind farms therefore actually increased CO₂ emissions, compared with using efficient gas-fired combined cycle gas turbines (CCGTs) at full power. [p. 30]

This means that the cost of having wind is not just carried by consumers but by the environment as well.

Caught in a cross-wind

The report explains how two competing environmental policies have generated a perverse set of priorities. The renewables targets have forced the energy sector to focus on more expensive, less reliable power sources, rather than those most likely to reduce emissions while keeping costs to the rest of economy competitive:

- The Climate Change Act 2008 requires that Britain's greenhouse gas (GHG) emissions be cut by 80 per cent by 2050 compared with the 1990 level and by 34% by around 2020.
- The EU's Renewables Directive (2009) commits the UK to sourcing 15% of final energy consumption (FEC) from renewables by 2020. Renewable energy sources include wind, hydro and biomass, but not nuclear power. [pp. 4-5]

This means that UK legislation separately specifies an outcome (reduced CO2 emissions) and a process, more renewable energy.

The outcome itself is substantial and threatens many Britons' standard of life and employment prospects if not achieved efficiently:

... consultants Redpoint Energy point out "...meeting these targets will mean a radical change in the way the UK produces and consumes energy over the coming decades." [p. 4]

Unfortunately, the legislated process is ineffective at reaching its supposed outcome. The result of forcing unreliable renewables on the energy sector is higher costs to consumers as well as more CO2 emissions than are necessary for maintaining the electricity grid.

One outcome of this micro-managed approach is that commercial and public sector energy users are, paradoxically, charged under the Climate Change Levy for their use of electricity generated by nuclear power stations (nuclear plants emit no CO2 after construction). The CCL is designed to encourage greater use of renewable energy sources even though wind-power can result in higher CO2 emissions than efficient gas turbines. [pp. 6-7]

The report concludes:

[Wind-power] is expensive and yet it is not effective in cutting CO2 emissions. If it were not for the renewables targets set by the Renewables Directive, wind-power would not even be entertained as a cost-effective way of generating electricity or cutting emissions. The renewables targets should be renegotiated with the EU. [p. 30]

For more information contact:

Ruth Lea, Director of the Manufacturing Renewal Project, 0207 799 6677

Civitas on 0207 799 6677

Notes for Editors

i. **Ruth Lea** is Director of the Manufacturing Renewal Project at Civitas and an economic adviser to the Arbutnot Banking Group.

ii. [*Electricity Costs: The folly of wind-power*](#) is available to download [here](#).

iii. [Civitas](#) is an independent social policy think tank. It has no links to any political party and its research programme receives no state funding.

+++++

Chrétienté Info

<http://www.chretienite.info/201201103017/un-rapport-fustige-lenergie-produite-par-les-eoliennes/>

Un rapport fustige l'énergie produite par les éoliennes

Le Salon Beige, le 10 janvier 2012



« Lundi 9 janvier, un rapport publié par le think tank britannique Civitas a relancé le débat entre les pro et anti-turbines. L'objet du litige : **cette énergie censée être propre et renouvelable se révélerait en réalité chère et inefficace en termes de réduction des émissions de CO2 comparée au nucléaire ou au gaz. Pire, elle entraînerait davantage de rejets de gaz à effet de serre en faisant appel aux centrales à gaz ou à charbon, par à-coups, en cas de manque ou d'excès de vent.**

« ***Il n'existe pas de justification économique à l'énergie éolienne*** », conclut sans ambages l'étude du cercle de réflexion indépendant, qui recommande au gouvernement britannique d'abandonner son projet de construire 32 000 turbines d'ici 2020, faute de quoi le pays serait incapable de remplir ses objectifs de réduction des émissions de CO2.

Le rapport, rédigé par l'économiste et ancien conseiller du gouvernement britannique Ruth Lea, et non-soumis à l'évaluation des pairs, se base essentiellement sur deux travaux : une étude des consultants en ingénierie Mott MacDonald (juin 2010), qui suggère que les conditions météorologiques britanniques en hiver conduisent souvent à une combinaison de temps froid avec très peu de vent, rendant les parcs éoliens incapables de rivaliser avec d'autres formes d'énergie lorsque la demande est à son plus haut ; et le rapport (octobre 2011) du physicien retraité hollandais Kees Le Pair, qui pointe une consommation accrue de carbone par l'éolien, lorsque les coûts de l'intermittence et de la construction sont pris en compte. »

+++++

Le Monde.fr - Actualité

<http://ecologie.blog.lemonde.fr/2012/01/10/les-eoliennes-accroissent-elles-les-emissions-de-co2/>

Blogs

Attention : cet article ne paraît que sur le site du Monde, non dans l'édition papier.

← [Des drones pour lutter contre la chasse à la baleine](#)

Mardi 10 janvier 2012

Les éoliennes accroissent-elles les émissions de CO2 ?



Un vent de tempête souffle sur l'éolien outre-Manche. Lundi 9 janvier, un rapport publié par le think tank britannique [Civitas](#) a relancé le débat entre les pro et anti-turbines. L'objet du litige : cette énergie censée être propre et renouvelable se révélerait en réalité chère et inefficace en termes de réduction des émissions de CO₂ comparée au nucléaire ou au gaz. Pire, elle entraînerait davantage de rejets de gaz à effet de serre en faisant appel aux centrales à gaz ou à charbon, par à-coups, en cas de manque ou d'excès de vent.

"Il n'existe pas de justification économique à l'énergie éolienne", [conclut sans ambages l'étude](#) du cercle de réflexion indépendant, qui recommande au gouvernement britannique d'abandonner son projet de construire 32 000 turbines d'ici 2020, faute de quoi le pays serait incapable de remplir ses objectifs de réduction des émissions de CO₂.

Le rapport, rédigé par l'économiste et ancienne conseillère du gouvernement britannique Ruth Lea, et non-soumis à l'évaluation des pairs, se base essentiellement sur deux travaux : une [étude](#) des consultants en ingénierie Mott MacDonald (juin 2010), qui suggère que les conditions météorologiques britanniques en hiver conduisent souvent à une combinaison de temps froid avec très peu de vent, rendant les parcs éoliens incapables de rivaliser avec d'autres formes d'énergie lorsque la demande est à son plus haut ; et le [rapport](#) (octobre 2011) du physicien retraité hollandais Kees Le Pair, qui pointe une consommation accrue de carbone par l'éolien, lorsque les coûts de l'intermittence et de la construction sont pris en compte.

Trois rapports menés par des experts notoirement anti-éolien, note le journaliste du **Guardian** Leo Hickman, qui [a décrypté](#) l'étude de Civitas avec l'aide des internautes. Si le cercle de réflexion maintient ses assertions, les ONG contre-attaquent. Alors, quels sont les arguments économiques pour et contre ?

Les arguments contre l'énergie éolienne.

- Le problème de l'intermittence. Comme le vent est une source d'énergie ni fiable ni régulière, les turbines doivent être couplées avec une source d'électricité disponible immédiatement. Quand le vent ne souffle pas - ou souffle trop fort lors des tempêtes – le gaz, le charbon ou le nucléaire prennent ainsi le relais pour assurer un approvisionnement en électricité continu du pays. Au final, les éoliennes ne produisent de l'énergie qu'environ 30 % du temps ce qui implique des coûts économiques et écologiques élevés pour cette énergie d'appoint, estime Civitas. **"En fonctionnant seules, les centrales à gaz les plus efficaces émettent moins de dioxyde de carbone que l'éolien couplé au gaz. Sans compter qu'avec l'éolien, les consommateurs payent deux fois : pour l'énergie renouvelable, et pour les combustibles fossiles qu'ils continuent à consommer"**, accuse le rapport.

- Les coûts additionnels. Construire des turbines produit du dioxyde de carbone, surtout pour l'offshore qui nécessite des structures massives. Il faut environ dix-huit mois de fonctionnement pour compenser ces coûts énergétiques, estime le rapport de Kees Le Pair. Et chaque éolienne doit être remplacée tous les 12 à 30 ans. Leur réparation a aussi un coût, de même que leur connexion au réseau électrique. Les turbines dépendent par ailleurs de l'électricité pour démarrer et réchauffer leurs composants.

- En intégrant tous ces coûts supplémentaires, Ruth Lea conclut que l'éolien est de loin l'énergie la plus chère : 177 euros le mégawatt-heure pour l'onshore (dont 73 euros de coûts additionnels) et 217 euros par MWh pour l'offshore (81 euros de surcoûts) contre 82 euros pour le nucléaire, 117 pour le gaz et 135 pour le charbon.

- Le coût est aussi écologique, estime quant à lui Kees le Pair. Le chercheur hollandais a estimé qu'un parc éolien de 300 MW, fonctionnant pendant 21,5 heures lors d'une journée normale en termes de vent, a nécessité la consommation de 47 150 m³ de gaz naturel, provoquant une émission supplémentaire de 117,9 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Les arguments pour l'énergie éolienne.

- Une compétitivité accrue. Un [rapport](#) établi par l'agence économique Bloomberg en novembre 2011 soutient que la performance des parcs éoliens s'est améliorée tandis que leurs coûts ont baissé. **"Le coût de l'énergie produite par les éoliennes onshore a chuté de 14 % à chaque doublement de la capacité installée entre 1984 et 2011. Aujourd'hui, les parcs les plus performants dans le monde produisent une énergie compétitive avec celle des centrales à charbon, à gaz ou du nucléaire. La moyenne des fermes atteindra ce niveau en 2016"**, indique le rapport. En prenant en compte le coût du carbone émis, l'éolien serait déjà aussi rentable que le gaz.

- Une interconnexion positive. Le [rapport pour 2050](#) de la Fondation européenne pour le climat prouve qu'une plus grande interconnexion des parcs éoliens en Europe réduirait l'utilisation de gaz de 35 % à 40 %. Plus les pays connectent des éoliennes sur le réseau électrique, et moins ils ont besoin de faire appel à d'autres énergies en cas d'absence de vent puisqu'ils peuvent faire appel aux productions renouvelables étrangères. Ce que le rapport de Civitas semble massivement sous-estimer.

- Une intermittence minime. Lorsque moins de 20 % de la production électrique provient de l'éolien, l'intermittence représente moins de 10 % des coûts de production, soit 11 euros de surcoût (et non les 73 euros cités par Civitas), assure, [études à l'appui](#), Robert Gross, directeur du Centre de recherche britannique sur l'énergie. Par ailleurs, Gordon Edge, directeur des études au sein du groupe pro-énergies renouvelables [RenewableUK](#), cité par le [Telegraph](#), note que l'étude de cas de Kees Le Pair se base sur une seule ferme éolienne, et non sur plusieurs à l'échelle d'un pays, augmentant donc artificiellement les effets négatifs de l'intermittence.

- Des énergies non renouvelables coûteuses. **"Les émissions de carbone liées à la construction et au maintien des parcs éoliens sont faibles comparées à celles entraînées par le fonctionnement des centrales de combustibles fossiles"**, poursuit Robert Gross. Ainsi, les prix imbattables du nucléaire font fi du démantèlement des centrales ou de leur amélioration ainsi que de la gestion des déchets. Des coûts additionnels que le rapport de Civitas a omis de calculer pour les énergies fossiles.

Audrey Garric

+++++

BELGIQUE

lesoir.be

<http://www.lesoir.be/actualite/economie/2012-01-10/les-eoliennes-plus-polluantes-qu-on-le-dit-889263.php>

Les éoliennes plus polluantes qu'on le dit ?

MICHEL DE MUELENAERE

mardi 10 janvier 2012, 11:37

Selon [Civitas](#), un groupe de réflexion britannique, l'implantation d'éoliennes ne se justifierait ni sur le plan économique, ni sur le plan de la protection de l'environnement.

Une nouvelle pierre vient d'être jetée dans le jardin des éoliennes par un groupe de réflexion britannique qui se dit « **indépendant** ». Selon ces chercheurs, le bilan environnemental des turbines à vent qui se multiplient dans le paysage n'est pas aussi positif qu'on le dit. Pire, l'implantation des éoliennes ne se justifierait ni sur le plan économique, ni sur le plan de la protection de l'environnement.

Les arguments exposés par Civitas – Ruth Lea, une économiste notoirement opposée aux énergies renouvelables et Kees le Pair, un physicien néerlandais à la retraite lui aussi farouche contempteur des éoliennes – ne sont pas nouveaux. A quelques nuances près – Civitas juge que l'éolien **offshore** est plus coûteux que le **onshore** – on les retrouve sous la plume des associations françaises et belges (Vent de Raison) opposées à l'énergie éolienne et qui fédèrent les groupes locaux d'opposants. Ils sont par ailleurs vigoureusement contestés par les organisations de protection de l'environnement ainsi que par d'autres centres de recherche.

Le document de Civitas pointe notamment le problème de l'intermittence et de la qualité variable de la production d'électricité d'origine éolienne. Pas de vent, pas d'électricité. Et la production doit être

compensée par la mise en route de centrales thermiques classiques qui, elles, émettent du CO2. Du dioxyde de carbone, la production des éoliennes en émet en revanche ; un impact trop souvent passé sous silence. Et le coût de cette énergie reste supérieur à celui de l'électricité d'origine nucléaire, de même qu'à celle issue du gaz naturel.

Un document non validé par des scientifiques indépendants qui risque cependant d'enflammer le débat outre-Manche où le gouvernement prévoit de construire 32 000 turbines d'ici 2020. Un débat qui est en cours sur le site du Guardian, qui a déjà déconstruit le discours de Civitas.

www.civitas.org.uk

===== **REGIONS** =====
CHAMPAGNE-ARDENNES **10 AUBE** **10150 Feuges**



<http://www.lest-eclair.fr/article/autre-actu/le-point-sur-les-projets-en-cours>

Le point sur les projets en cours

PartagerRéagissez

Publié le mardi 10 janvier 2012 à 10H36 - **Vu 6 fois**



Les nouvelles familles feugeoises entourées des habitants

Feuges- Le maire de Feuges a convié dernièrement les habitants à la salle des fêtes de la commune afin de leur présenter ses vœux.

EXTRAIT

Les projets de 2012 ont été également évoqués, comme l'installation de la concession John-Deere, l'enfouissement de lignes électriques vers l'église et **l'attente des conclusions de l'enquête d'utilité publique des éoliennes de la ZDE des Monts.**

Etc.

+++++ **MIDI-PYRENEES** +++++



40 ASSOCIATIONS APPELLENT A MANIFESTER CONTRE LES EOLIENNES LE 27 JANVIER A TOULOUSE

NON AU MASSACRE DE LA RÉGION PAR 800 ÉOLIENNES

Elles dénoncent le saccage programmé de la Région Midi-Pyrénées par 800 éoliennes dont plusieurs centaines dans les parcs naturels régionaux du Haut Languedoc et des Grands Causses.

Pour protester contre le massacre de cette magnifique région et stopper ce scandale écologique, économique et financier, ce collectif régional regroupant plus de 40 associations de citoyens de Midi-Pyrénées appelle à manifester,

**Le vendredi 27 janvier à partir de 13h00 devant la Préfecture de Région 1 Place St Etienne
à Toulouse**

En 2010, le Préfet de la Région Midi-Pyrénées avait promis que le collectif participerait au processus d'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energie, (Schéma Régional Eolien). Il a menti.....!

La Vice-présidente du Conseil Régional, avait fait la même promesse. Elle a menti.....!

LES AUTORITES BAFOUENT LES CITOYENS POUR IMPOSER LES DICTATS DES PROMOTEURS EOLIENS

La Préfecture de Région et le Conseil Régional veulent installer 800 éoliennes géantes sur la région Midi-Pyrénées, mettant en péril son patrimoine naturel, culturel et sa qualité de vie. Les parcs naturels régionaux du Haut Languedoc et des Grands Causses sont déjà défigurés par ces Machines industrielles. Elles agressent les paysages et la biodiversité. Elles dégradent la vie locale, et maintenant, tous les départements sont concernés, la moitié des communes de notre région.

L'éolien industriel n'a aucun intérêt pour notre (bouquet énergétique). Il coûte trop cher pour le budget des ménages et de l'Etat, surtout en période de crise. Sans parler de son impact négatif sur le tourisme local ou sur l'immobilier.

Le schéma régional éolien en cours de finalisation a été écrit, sous la pression des promoteurs, par un cercle restreint de technocrates appliquant sans discernement un soi-disant objectif européen. Une prétendue consultation publique vient d'être lancée en pleine trêve des confiseurs. Encore une parodie de démocratie !

Venez nombreux, avec vos banderoles, panneaux, tracts, sifflets, mégaphones et « particularités locales »

Possibilité de covoiturage depuis les départements.

Pique nique convivial sur la place !

Nous comptons bien entendu sur votre présence et celle de vos amis.

Nous appelons toutes les associations qui luttent contre l'éolien dans d'autres régions à venir nous soutenir

télécharger et diffuser le tract de la manifestation

Contacts:

Ariège: 05 61 60 80 25

Aveyron : 06 79 32 06 32

Haute-Garonne : 06 23 80 71 93

Hautes-Pyrénées : 05 62 99 43 05

Tarn : 05 63 73 03 28

Très cordialement

Michel Broncard

FED Midi-Pyrénées

tel: 06 23 80 71 93

michel.broncard@orange.fr

TRES CHERS.

**NOUS VOUS PROPOSONS D'ALLER A LA
MANIFESTATION ANTI EOLIENNES PREVUE
A TOULOUSE LE VENDREDI 27 JANVIER
A 13 HEURES, DEVANT LA PREFECTURE DE
REGION, 1 PLACE SAINT ETIENNE.**

UN CAR PARTIRA DE ST AFFRIQUE.

S'INSCRIRE AVANT MERCREDI 11 JANVIER

PAR TEL 06 79 32 06 32

OU MAIL rosamund@nordnet.fr

Prix 10 euros (si le car est plein)

**MANIFESTATION organisée par la FED
et les associations régionales, et en Aveyron :**

Agir pour le Levezou, Beauregard en Levezou, Bien vivre en
Tremouillais, Pour la protection des cimes de Bouloc,
Protégeons nos espaces pour l'avenir, Sauvegarde du Carladez,
Patrimoine, Environnement territoire du pays Belmontais,
Defense de l'environnement...Viala, Monjeaux...Préservation
de l'identité...St Affricain, Sauvegarde du pays de Fel,
Préservation...plateau du Larzac...
Vent des terres, Dans le vent, Protection...des monts de

Lacaune, Patrimoine du Guillaumard, Tarn Gozon... Plateau survolté, Sauvègardes de Palanges, SOS Busards, Sauvègarde... grands causses, C C Castelnau de Levezou....

Collectif des associations de défense de l'environnement de Midi-Pyrénées

Ariège – 09

Association Vent contre Nature - 09

Association de Défense des Collines du Pic d'Estelle – 09

Aveyron – 12

Collectif Agir pour le Levezou – 12

Association Beauregard en Levezou – 12

Association Bien Vivre en Tremouillais – 12

Association pour la protection des cimes de Bouloc – 12

Association Protégeons nos Espaces pour l'Avenir – 12

Association Sauvègarde du Carladez – 12

Association Patrimoine Environnement Territoire du Pays Belmontais – 12

Association de Défense de l'Environnement et du Patrimoine du Viala du Tarn et de Monjeaux, des Vallées du Tarn et de la Muse (ADEPVEM) -12

Association Préservation de l'Identité Culturelle et du Patrimoine Naturel du Canton de St Afrique (PICPANACA) - 12

Association de Sauvègarde du Pays du Fel – 12

Collectif Unitaire de préservation des Plateaux du Larzac, du Guillaumard et des Monts de l'Escandorgues – 12

Association Le Vent des Terres - 12

Association Dans le Vent – 12

Association pour la Protection de l'Identité Culturelle et Naturelle des Monts de Lacaune -12

Association Patrimoine du Guillaumard – 12

Association Tarn Gozon – Vents Contraires – 12

Association Plateau Survolté – 12

Association Sauvègardes des Palanges – 12

Association S.O.S Busards – 12

Fédération pour la Vie et la Sauvègarde du Pays des Grandes Causses – 12

Association Centre Culturel Castelnau de Levezou – 12

Haute Garonne – 31

Association de Défense de l'Environnement des Coteaux du Lauragais (ADECLS) – 31

Association No Ventaira – 31

Collectif des riverains du Parc éolien de St Félix du Lauragais – 31

GERS – 32

Association pour la Protection de l'Astarac – 32

La Demeure Historique Midi-Pyrénées (32)

LOT – 46

Association Vent du Haut Ségala - 46

HAUTES-PYRENEES – 65

Association Avis de Tempête sur le Plateau

TARN – 81

Réflexion et Vigilance sur l'éolien industriel e Haut Languedoc (REVEIHL) – 81

Association CALELH - 81

Association NOELIN – 81

Sidobre Debout – 81

ARVIE – 81

Sauvègarde des Maisons et Paysages – 81

Association de Sauvègarde des Etudes de la Montagne Noire – 81

Association Club Alpin – 81

Collectif Sud Tarn – 81

Les projets éoliens belges sont passés en coup de vent sur la cérémonie des voeux

mardi 10.01.2012, 05:23 - La Voix du Nord



deux points principaux abordés par Philippe Brasselet.

| VIEUX-RENG |

Si des éclats de voix ont pu être perçus lors de la cérémonie des voeux qui a eu lieu dimanche matin à la salle des fêtes, ...

ils n'étaient pas du fait des personnes opposées au projet de création de parc éolien dans l'entité belge d'Erquelinnes, lesquelles avaient promis de s'inviter à la réception.

Ils provenaient des supporters d'un match de volley-ball qui avait lieu dans la salle toute proche.

Philippe Brasselet, maire, a brièvement évoqué ce dossier, mais dans les mêmes termes que ceux qu'il avait formulés en recevant en fin d'année dernière une délégation d'opposants au projet (notre édition du jeudi 29 décembre). A savoir que la communauté de communes Nord Maubeuge avait abandonné l'idée de créer un parc éolien côté français et ce, « malgré les retombées financières qui auraient été très importantes puisque cela représentait 150 000 E par an, soit 70 % du budget de la communauté de communes ou, mieux encore, le coût annuel de la collecte des ordures ménagères », a regretté une fois de plus Philippe Brasselet. « Et pourtant, il est courant de constater que nombreuses sont les personnes favorables à des énergies renouvelables ; mais on préfère les voir loin de chez soi », a-t-il argumenté.

Etc.

Une nouvelle salle de réunion et une maison du peuple en 2012

mardi 10.01.2012, 05:25 - La Voix du Nord



Bernard Duquesne estime que le projet n'a que trop tardé.

| HEZECQUES |

Avis aux amateurs, la mairie d'Hézacques est à vendre ! Non pas que les élus abdiquent et veulent rendre leur tablier. ...

Bien au contraire, ils ont dans leur carton de nouveaux projets : une maison du peuple et une salle de réunion dignes de ce nom.

En effet, comme dans beaucoup de villages, l'école après sa fermeture a été réinvestie en salle municipale. Mais désormais, le bâtiment n'est plus conforme et encore moins fonctionnel. Depuis l'arrivée des éoliennes, les élus, avec à leur tête Bernard Duquesne, travaillent sur ce dossier déjà repoussé à maintes reprises, faute de subventions. Comme le rappelle le maire : « Nos neuf éoliennes ne nous rapportent que 7 600 E de taxes et 13 000 E pour l'entretien de leurs voies d'accès. L'essentiel va à la communauté de communes. » Cependant, il mise sur l'arrivée de nouvelles machines sur le territoire dans le cadre du prochain schéma éolien. Et il faudra bien ça pour mener à bien ce projet qui aura comme conséquence la transformation de l'ancienne école-mairie en logement de fonction.

Etc

+++++

POITOU-CHARENTES

16 CHARENTE

16440 Roulet Saint-Estèphe 16410 Torsac



<http://roulet-saint-estephe-claix.blogs.charentelibre.fr/archive/2012/01/10/reunion-publique-pour-l-implantation-d-un-parc-eolien.html>

10/01/2012

Réunion publique pour l'implantation d'un parc éolien



Dans le cadre des réflexions sur l'implantation éventuelle d'un parc éolien en limite des territoires des Communautés de Communes de la Vallée de l'Echelle, de Charente-Boème-Charraud et d'Horte & Lavalette, une 1ère réunion d'information et d'échanges avec l'ensemble des partenaires et élus, a eu lieu le 7 décembre 2011.

Mais afin d'associer plus étroitement la population aux choix en matière de développement de l'éolien sur le territoire, les élus des 3 territoires ont souhaité programmer deux nouvelles réunions publiques, pour répondre aux questions du grand public.

Ces deux réunions ouvertes à tous auront lieu:

Le mercredi 18 janvier 2012 à 20h30 à Roulet Saint-Estèphe (salle du Berguille). Le 18 janvier

2012 à 18h à Torsac (salle des fêtes) ;

Par ailleurs ces deux réunions publiques seront l'occasion pour les élus de présenter les raisons de leur engagement en faveur de l'éolien, la méthodologie mise en place et les choix faits en matière de développement de cette énergie, à savoir les secteurs pressentis, les objectifs de puissance et les modalités d'implantation de ces aménagements.

Les 2 réunions seront animées par le cabinet ABIES, qui a été missionné en avril dernier pour réaliser cette l'étude visant à la création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) sur les 3 Communautés.

+++++

POITOU-CHARENTES **16 CHARENTE** **16700 Barro & Condac & Bioussac**



<http://www.charentelibre.fr/2012/01/10/pas-d-eoliennes-a-barro,1073783.php>

10 janvier 2012 | 04h00

Mis à jour | 11h37

Pays Ruffécois

Pas d'éoliennes à Barro

Oui à La Faye et Taizé-Aizie Non à Barro, Bioussac et Condac Le préfet a pour partie retoqué le projet de zone de développement éolien du Ruffécois.

[Réagir](#)

[Partager](#)  



L'administration a donné son feu vert à La Faye où des éoliennes existent déjà. Mais a refusé pour Barro, Condac et Bioussac. Un coup d'arrêt bien vu par les opposants.Repro CL

Les optimistes y verront un verre à moitié plein. Les pessimistes, un verre à moitié vide. La préfète de la Charente a retoqué une partie du projet de zone de développement éolien (ZDE) présenté en 2009 par la communauté de communes (CDC) de Ruffec. Elle a accordé son feu vert au périmètre 2 - dans la commune de Taizé-Aizie - et au périmètre 3 - commune de La Faye -, mais elle a refusé son aval au périmètre 1 qui concerne les communes de Barro (4 éoliennes prévues), Condac (1 éolienne prévue) et Bioussac où aucune éolienne n'était prévue.

De quoi alimenter les commentaires dans le secteur, en particulier du côté des opposants à ce projet qui avaient animé, via l'association «La croisée des vents», quelques vigoureux débats tout au long de la procédure.

À Barro, Paul Gaildraud, le maire, détaille les raisons qui ont amené l'administration à refuser le périmètre 1. **«Dans le courrier qu'on a reçu il y a quelques jours de la préfecture, l'administration avance trois raisons: le "risque avéré de non-préservation des paysages de la vallée de la Haute-Charente", la "co-visibilité des monuments historiques" et "l'encerclement de bourgs". Pour les monuments historiques, je pense que c'est la proximité de Verteuil, par rapport à Barro, qui a dû jouer.»**

Quelle «cohérence» entre Charente et Vienne?

Paul Gaildraud rajoute: **«Je ne comprends pas très bien pourquoi c'est refusé, le dossier présenté était bien monté.»**

À la communauté de communes, Bernard Charbonneau, le président, ne veut pas s'emballer: **«Nous avons la possibilité de saisir cette opportunité - décrocher de nouvelles ressources pour la collectivité -, nous l'avons saisie. Dans la décision du préfet, il y a des arguments que l'on peut entendre. Reste à savoir ensuite si les décisions préfectorales seront en cohérence entre la Charente et la Vienne puisque ce projet s'étend aussi sur l'autre département.»** Pour autant, avec une telle décision, la collectivité risque de ne pas voir les retombées financières escomptées, chiffrées à titre d'exemples au mois de juillet 2010 à 33 000 euros pour Barro, 8 000 euros pour Condac, ou encore 68 000 euros pour la communauté de communes. **«C'est un coup d'arrêt momentané, je pense»** estime Bernard Charbonneau.

Un coup d'arrêt plutôt bien vu en revanche par François Tallon, le président de «La croisée des vents». **«Une bonne nouvelle? Provisoirement, car je suis sûr que le futur exploitant va faire appel. Des gens de mauvaise foi, qui nous avaient pris de haut à l'occasion d'une réunion publique à Condac. Qui font du n'importe quoi et qui ne respectent pas la charte éolienne du Poitou-Charentes.»** François Tallon, qui met en avant les 150 signatures que la pétition lancée contre ce projet éolien a recueillies, l'assure: **«On se battra jusqu'au bout.»**

Hier soir, aucun des responsables du projet charentais n'était joignable à la Compagnie du vent - une filiale de GDF-Suez (1) à Montpellier -, entreprise qui avait pris ses marques pour monter et exploiter ce parc éolien une fois le feu vert de l'administration acquis.

(1) La Compagnie du vent possède et exploite déjà 20 parcs éoliens en France.

===== **ETRANGER** =====

SUISSE

[Voisine d'éoliennes industrielles](#)

Journal d'une amoureuse de la nature et du silence, solidaire de toutes les victimes des promoteurs éoliens

<http://voisinedeoliennesindustrielles.bleublog.lematin.ch/archive/2012/01/10/personne-ne-peut-nous-obliger-a-subir-des-eoliennes-industri.html>

10.01.2012

Du lit au Palais fédéral

Tant que les porteurs de projets ne respecteront pas la population dans son ensemble, la révolution énergétique sera vouée à l'échec. Il y aura peut-être des éoliennes au-dessus des villages, imposées par ceux qui se décrètent plus intelligents que les autres, l'échec alors sera social, et cela n'est pas rien. Pousser la population vers la division, la dépression, cela a un coût et il n'est pas moindre. L'arrogant finit dans le même cercueil que sa ou ses victimes. Lorsque je pense à cela je

me demande pourquoi certains mettent autant d'énergie pour pourrir la vie des autres. Une politicienne fraîchement élue au national a résumé dans le journal 24h cette semaine, sa motivation en une phrase: "J'en ai marre d'être une vierge qui perd, je préfère être une dépucelée qui gagne".



Heu??? À quand le calendrier des Conseillères Nationales se trémoussant en tenues affriolantes aux mâts des éoliennes dans des paysages de rêve?

... Si quelqu'un sait comment ouvrir les vannes pour remonter un peu le niveau sous la coupole, merci de le faire.

image:gina.vip-blog.com

+++++

SUISSE



<http://www.24heures.ch/vaud-regions/nord-vaudois-broye/Le-parc-eolien-de-SainteCroix-perd-une-helice/story/12398383>

PROJET

Le parc éolien de Sainte-Croix perd une hélice

Par Frédéric Ravussin . Mis à jour à 17h42

L'éolienne la plus proche des habitations a été retirée du projet par Romande Energie, à la demande de la Municipalité



Vue depuis le village de Sainte-Croix en direction du quartier de villas et du Mont-des-Cerfs.
Image: Olivier Allenspach – A

Le parc éolien de Sainte-Croix n'est pas encore réalisé, mais il perd déjà un pylône. Romande Energie vient en effet de décider la suppression du mât le plus proche des habitations. Le projet ne compte donc plus que six éoliennes.

Cette décision fait suite à une demande de la Municipalité de Sainte-Croix pourtant favorable à ce projet soutenu par le Canton. «Nous avons entendu les préoccupations des citoyens qui estiment que cette éolienne-ci était trop proche du village», explique le syndic Franklin Thévenaz.

Manœuvre politique à quelques jours du scrutin qui révélera la position de la population de Sainte-Croix sur cette délicate question? C'est ce que sous-entend Olivier Lador, chef de file de l'opposition au projet. «Pour nous, ça ne change de toute manière rien. Le projet n'en devient pas possible, parce qu'il compte une éolienne de moins.»

Cette décision apporte même de l'eau au moulin des opposants. «En demandant la suppression d'une éolienne, la Municipalité se tire une balle dans le pied. Elle reconnaît en effet que ces machines génèrent des nuisances», poursuit Olivier Lador.

Avec ce retrait, la première éolienne se trouverait à 1300 m des habitations, contre 1000 m auparavant. Par le biais de son porte-parole, Romande Energie souligne que le projet respecte plus que jamais les valeurs de l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit: «Le projet à six éoliennes permet notamment une baisse d'environ 3 décibels aux abords de l'hôpital soit une diminution par deux des émissions sonores dans cette zone.»(24 heures)

Créé: 10.01.2012, 17h59